Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260916-2026_54-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 7

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 septembre 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, M. COUGOULAT Erwann, M. LEDUC Valentin, M. LEGEAY Gérard, Mme THIBAULT Caroline, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : M. BOURDEVERRE Jean-Yves à Mme LEDUC Véronique, M. NOËL Franck à M. LEGEAY Gérard, Mme PINGIER Emmanuelle à M. LE CHENECHAL Didier.

Absents : Mme MABILLE Marie.

A été nommée secrétaire : Mme LEHOBEY Mélanie.

26-54 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Olivier SOUTIF, conseiller municipal délégué aux associations, présente au Conseil municipal les demandes de subventions déposées par les associations Lasséennes et les organismes extérieurs.

Le tableau ci-après reprend les subventions versées l'année dernière, les demandes pour 2026 ainsi que les propositions de revalorisation de 2 % formulées.

		Subventions accordées 2025	Subventions demandées 2026	Propositions 2026
SOURIRE MALGACHE	Subvention	552.03 €	600.00 €	563.07 €
CLUB DES AJONCS	Subvention	573.05 €	580.00 €	584.51 €
PONT DE PIERRE	Subvention	331.21 €	340.00 €	537.83 €
	Sub. Exceptionnelle	-	200.00 €	
TRAVAIL MANUEL	Subvention	665.85 €	700.00 €	679.17 €
AIDE AUX DEVOIRS	Subvention	176.64 €	220.00 €	180.17 €
ACPG (Anciens Combattants)	Subvention	220.80 €	250.00 €	225.22 €
VITAGYM	Subvention	1 048.87 €	1 000.00 €	1 069.85 €
	Sub. Exceptionnelle	500.00 €	-	0.00 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260916-2026_54-DE

ACCA (Association de Chasse)	Subvention	549.49 €	550.00 €	710.48 €
	Sub. Exceptionnelle	-	150.00 €	
APE	Subvention	652.72 €	700.00 €	665.77 €
ARIC	Subvention	200.00 €	200.00 €	200.00 €
AMICAL POMPIERS DE BAULON	Subvention	40.00 €	40.00 €	40.00 €
FOOT (FCBL)	Subvention	1 697.93 €	1 600.00 €	1 731.89 €
Yoga	Subvention	324.72 €	332.00 €	331.21 €
	Sub. Exceptionnelle	200.00 €	-	0.00 €
La6taktik	Subvention	-	250.00 €	400.00 €
	Sub. Exceptionnelle	-	250.00 €	
Les ateliers musicaux	Subvention	-	200.00 €	400.00 €
	Sub. Exceptionnelle	-	200.00 €	
Comité des fêtes	Subvention	-	500.00 €	Décision reportée
CRIC	Subvention	200.00 €	200.00 €	200.00 €
TOTAL		7 933.31 €	9 062.00 €	8 519.17 €

Soit un total de : 8 519.17 €

Les subventions aux associations sont votées ligne par ligne.

Avis de la commission associations : favorable à l'unanimité.

Avis du bureau municipal : favorable à l'unanimité.

M. Hugues MOULARD, M. François LE MERLUS, Mme Cécile FOUQUART, Mme Véronique LEDUC, M. Valentin LEDUC, M. Olivier SOUTIF et M. Sébastien BOUCAULT n'ont pas pris part aux débats ni au vote, dans la mesure où ils sont membres du conseil d'administration d'au moins une des associations précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'ACCORDER** les subventions 2026 aux associations demandées conformément au tableau ci-dessus pour un montant total de 8 519,17€ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et de procéder au versement de ces subventions.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026
Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL